

ARRÊTÉ MUNICIPAL  
Portant autorisation de travaux  
Rue Chevalier  
Commune de POUQUES-LES-EAUX

**LE MAIRE DE LA VILLE DE POUQUES LES EAUX,**

**VU** l'article L.131-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la Route notamment les articles R411-8, R417-10, L325-1 et L325-3

**VU** l'arrêté et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I, 8<sup>ème</sup> partie.

**VU** la demande de Monsieur RIBLET Patrice représentant SARL travaux publics des Amognes pour les travaux de pose d'un regard sur collecteur eaux vannes.

**Considérant** qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement pendant la durée des travaux.

**A R R E T E**

**Article 1er :** Le Maire autorise les travaux de pose d'un regard sur collecteur eaux vannes rue Chevalier du **mardi 21 avril 2026 au jeudi 30 avril 2026 08h30 à 17h30.**

**Article 2 :** La circulation et le stationnement seront interdits rue Chevalier durant le chantier. Le demandeur devra garantir l'accès aux riverains.

**Article 3 :** La signalisation sera conforme à l'instruction interministérielle livre I, 8<sup>ème</sup> partie, la fourniture, la pose, la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins du demandeur.

**Article 4 :** Le demandeur est seul responsable, tant envers la ville de Pougues-Les-Eaux qu'envers un tiers, de tout accident, dégât ou dommage de quelque nature que ce soit, ainsi que tout désagrément occasionnel pouvant résulter de l'exploitation du domaine public. Il devra être assuré au titre de la responsabilité civile et souscrire les polices d'assurances nécessaires pour toute la durée des travaux.

**Article 5 :** Le demandeur est en charge de l'information aux riverains.

**Article 6 :** Le Maire de Pougues-les-Eaux, SARL travaux publics des Amognes, la Police Municipale de Pougues-Les-Eaux, les Services Techniques sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait et arrêté à Pougues-les-Eaux, 24 mars 2026.

Le 1er Adjoint,

Gilles Bertrand

